



PROCES VERBAL

DE

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS DE GENIE
MECANIQUE (ONIGM) DU 27 JUIN 2026**

Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY)

Yaoundé - Cameroun

Juin 2026

8



ONIGM

ORDRE NATIONAL DES INGÉNIEURS DE GÉNIE MÉCANIQUE

Loi N° 2000 / 013 du 19 Décembre 2000

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-sept du mois de juin, sur convocation de Monsieur **NTSANA Joseph Evelyn**, Président du Conseil de l'Ordre National des Ingénieurs du Génie Mécanique (ONIGM) et conformément aux dispositions légales en vigueur, se sont tenus à l'Amphi 200 du campus de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY), dès 11 h 00 minutes, les Travaux de la session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONIGM pour l'exercice budgétaire 2025.

Lesdits Travaux qui étaient conduits par Monsieur **ABEGA ABEGA Hubert Augustin**, Président du Bureau de l'Assemblée Générale.

Y prenaient part, les invités et les membres régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre, dont les noms sont consignés sur la feuille de présence, jointe en annexe.

Au rang des Invités, il a été relevé la présence des Responsables ci-après :

- Le Président du Conseil de l'Ordre National des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) ;
- Le Président du Conseil de l'Ordre National des Ingénieurs du Génie Rural (ONIGR) ;
- Le Représentant de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY) ;
- Le Représentant du Directeur Général du Port Autonome de Douala (PAD).
- Le Représentant du Directeur Général de la Cameroon Waters Utilities (CAMWATER).
- Le Représentant du Directeur Général de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPE) ;
- Le Représentant du Président Fondateur de l'Institut Universitaire de la Côte (IUC) ;
- Le Représentant du Président de l'Institut Universitaire des Grandes Écoles des Tropiques (IUGET) ;
- Le Représentant du Président de l'Institut Universitaire des Sciences, des Technologies et de l'Éthique (USTE).

Différents points ont meublé cette session à savoir :

1. Accueil et enregistrement des membres de l'AG de l'ONIGM
2. Accueil et installation des invités
3. Exécution chantée de l'Hymne National
4. Mot de bienvenue du Président de l'ONIGM
5. Mot du Président de l'AG
6. Installation du Bureau de l'AG : Rappel de la composition du Bureau de l'Assemblée Générale (Résultats élections AG 2024)
7. Vérification des présences
8. Présentation et adoption du projet de l'ordre du jour
9. Séance photos suivie de la pause-café
10. Prestation de serment des IGM

11. Présentation de l'ONIGM, de ses missions, de son statut et des partenariats ONIGM / IPES et ONIGM / Entreprises
12. Intervention des IPES, des Entreprises et autres partenaires
13. Débats
14. Rapport d'activités et financier du Conseil de l'Ordre
15. Rapport du Commissaire aux Comptes
16. Débats et Quitus de l'AG
17. Examen et adoption du plan d'action 2025-2027 et du budget 2026
18. Examen et adoption du projet d'amendement du règlement Intérieur
19. Fin des travaux suivie d'un cocktail

Après accueil, enregistrement et installation des invités et des membres, les travaux s'ouvrent par l'exécution chantée de l'Hymne National.

Monsieur NTSANA Joseph Evelyn, Président de l'ONIGM, prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants, et fait une synthèse des principales activités menées au cours de l'exercice écoulé, des points de satisfaction et des difficultés qui restent à surmonter. Il passe ensuite la parole à **Monsieur ABEGA ABEGA Hubert Augustin**, Président de l'Assemblée Générale qui procèdera aux mêmes civilités, tout en relevant les défis qui attendent les Ingénieurs du Génie Mécanique à l'aune du développement de l'Intelligence Artificielle.

Le Président de L' AG de l'ONIGM reprend la parole pour la suite des travaux.

1. Rappel de la composition du Bureau de l'Assemblée Générale

Le Président de l'ONIGM prend la parole pour rappeler la composition du Bureau de l'Assemblée Générale, élu pour la période de 2025 à 2027 :

- **Président du Bureau** : Monsieur ABEGA ABEGA Hubert Augustin ;
- **Vice-Président** : Madame PATCHONG WOUNDI Isabelle ;
- **Rapporteur n°1** : Monsieur SAMPAM MEKA Gedeon ;
- **Rapporteur n°2** : Monsieur TSALLA AMBASSA Christian Aymar;
- **Censeur** : Monsieur MEVONGO OWOUTOU Johanes Josué.

Le Bureau de l'Assemblée Générale étant ainsi rappelé, Monsieur ABEGA ABEGA Hubert Augustin, conduit les travaux de la présente session.

2. Vérification des présences et adoption de l'ordre du jour

L'examen de la liste permet conformément à l'article 11-alinéa 1 de son Règlement Intérieur, de constater que le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le projet d'ordre du jour est présenté et adopté par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

Les travaux de l'Assemblée Générale sont suspendus pour quelques minutes pour une séance photos et la pause-café.

3. Présentation de l'ONIGM, de ses missions, de son statut et des partenariats ONIGM / IPES et ONIGM / Entreprises

Après la pause-café, le Président de l'AG ouvre les travaux et passe la parole au Président de l'ONIGM pour présenter son exposé sur l'ONIGM, ses missions, son statut et des partenariats ONIGM / IPES et ONIGM / Entreprises.

Monsieur NTSANA Joseph Evelyn, produira son exposé en deux points essentiels à savoir : la présentation proprement dite de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique et les précisions sur le statut dudit ordre.

En ce qui concerne ses missions, après un bref rappel historique sur les lois et textes fixant son organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur de génie mécanique au Cameroun, il a été rappelé tour à tour à l'auditoire, les missions de l'ordre, les modalités d'inscription au tableau de l'ordre et d'autorisation de l'exercice en clientèle privée, en rappelant à chacun que ceci est une obligation légale et ne saurait être facultative. Les risques de l'exercice illégal de la profession d'IGM qui est celle de toute personne qui la pratique entre autres sans être titulaire du diplôme d'ingénieur, sans être inscrite au tableau de l'Ordre, sans autorisation de l'Ordre ou sans police d'assurance ont été présentés et par la suite les organes de l'Ordre à savoir l'Assemblée Générale et le Conseil de l'Ordre.

Dans le registre du statut de l'Ordre, il a été rappelé en entame de propos, que l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique, est une institution de la république du Cameroun et non une association. Le respect des dispositions de ses textes et règlements en l'occurrence l'inscription au tableau de l'Ordre, le paiement des cotisations et l'autorisation d'exercer en clientèle privée ne sont pas facultatives mais constituent des obligations légales.

Pour terminer, le Président de l'Ordre a rappelé les contacts utiles ainsi que la composition des organes de l'Ordre (Bureau de l'Assemblée Générale et du Conseil de l'Ordre) a l'issue de l'Assemblée Générale de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique (ONIGM) tenue à l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY) le 15 mars 2025.

4. Rapport d'activités et financier du Conseil de l'Ordre

4.1. Rapport d'activités

Comme les années précédentes, l'exercice 2025 a été caractérisé par le manque d'engouement d'une part, des Ingénieurs de Génie Mécanique (IGM) à s'inscrire au Tableau de l'ONIGM et à payer leur cotisation et, d'autre part, des entreprises du domaine du Génie Mécanique à se faire délivrer une autorisation d'exercer en clientèle privée, malgré Les efforts consentis par le Conseil de l'Ordre pour informer et sensibiliser les IGM, les administrations et les entreprises exerçant dans le domaine du Génie Mécanique.

Au cours de l'année 2025, les activités phares de l'ONIGM ont été les suivantes.

4.1.1. Inscription au tableau de l'ONIGM

Le Conseil de l'Ordre a enregistré 29 dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre et 70 cotisations en 2025.

A ce sujet, il a été demandé, sans suite favorable, aux IGM déjà inscrits, de compléter leur dossier d'inscription conformément aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur.

Le Conseil de l'Ordre n'acceptera plus des dossiers incomplets pour les nouvelles inscriptions et ne délivrera plus des attestations d'inscriptions au tableau de l'Ordre à tous les IGM qui n'auront pas compléter leurs dossiers d'inscription.

4.1.2. Autorisation d'exercer en clientèle privée

Enregistrement d'un seul dossier d'autorisation d'exercer en clientèle privée.

4.1.3. Tenue des réunions statutaires

4.1.3.1. Tenue de l'Assemblée Générale 2024 de l'ordre national des Ingénieurs de Génie Mécanique

L'Assemblée Générale (AG) 2024 de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique (ONIGM), s'est tenue le Samedi 15 Mars 2025 à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de Yaoundé, sous le Haut Patronage du Ministère des Travaux Publics (MINTP), représenté par le Chef de Cellule des Corps d'Etat Secondaires, Monsieur LEBOGO MBASSI Louis Yannick.

Après le mot de bienvenue du Président du Conseil de l'Ordre et l'intervention du Président de l'Assemblée Générale qui ont successivement relevé les difficultés et les défis de l'ONIGM, le Représentant du MINTP a renouvelé l'assurance de la Tutelle d'accompagner l'ONIGM dans l'accomplissement de ses missions.



ONIGM

ORDRE NATIONAL DES INGÉNIEURS DE GÉNIE MÉCANIQUE

Loi N° 2000 / 013 du 19 Décembre 2000

La mise en place du Bureau de l'AG a été suivi par l'approbation du projet d'ordre du jour, l'exposé sur les missions et le statut de l'ONIGM, le point sur les partenariats avec les Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES) et les entreprises. L'Assemblée Générale a également suivi, examiné et adopté le rapport d'activités et financier 2024 du Conseil de l'Ordre ainsi que la présentation du rapport 2024 du Commissariat aux Comptes qui a permis de donner le quitus à la gestion du Conseil de l'ONIGM.

L'AG a par la suite procédé à l'examen et à l'adoption, d'une part, du plan d'action 2025 - 2027 et du budget 2025 de l'ONIGM et, d'autre part, du projet d'amendement des articles 15 et 21 du Règlement Intérieur.

L'AG a enfin procédé aux élections relatives au renouvellement du Bureau de l'AG, des vingt (20) membres du Conseil de l'Ordre, du Président de l'Ordre, des membres du bureau du Conseil de l'Ordre, des Commissaires aux Comptes et des membres du Conseil de discipline.

Les élections ont donné les résultats ci-après :

Président de l'Ordre : NTSANA Joseph Evelyn

Au Bureau de l'Assemblée Générale :

Postes	Noms & prénoms
Président	ABEGA ABEGA Hubert Augustin
Vice-président	PATCHONG WOUNDI Isabelle
2 rapporteurs	SAMPA MEKA Gédéon
	TSALLA AMBASSA Christian Aymar
Censeur	MEVONGO OWOUTOU Johanes Josué

Au Bureau du Conseil de l'Ordre :

POSTES	Noms & Prénoms
Président du Conseil de l'Ordre	NTSANA Joseph Evelyn
1^{er} Vice-Président	ETOUA AKONO A Edouard
2^{ème} Vice-Président	NGUEYA TANKWA Aubin Boris
3^{ème} Vice-Président chargé de l'AD-NO-EN avec pour siège Garoua	AMASSAN MONGLO BOUBA Germain

POSTES	Noms & Prénoms
4^{ème} Vice-Président chargé de l'Antenne Régionale du LT-OU-avec pour siège Douala	LANGOUO KUEKOU Jean Paul Ramsès
5^{ème} Vice-Président chargé de l'Antenne Régionale du CE-SU-ES avec pour siège Yaoundé	FAWA VELLA Frédéric
6^{ème} Vice-Président chargé de l'Antenne Régionale du NO-SO avec pour siège Bamenda	
Secrétaire Général	NDI ETOUNDI Henri
Secrétaire Général Adjoint	OPEPAM Jacques
Trésorier	AYISSI NDJANA
Trésorier adjoint	DONGMO BENGONO Luc
Conseiller Technique	NKILI MA'A Arsène Guy Fabrice
Conseiller Technique	NDZANA Ignace Firmin
Conseiller Technique	

Au Commissariat aux Comptes

Postes	Noms & prénoms 2025
1^{er} Commissaire aux comptes	FOUDA FOUDA André Eric
2^{ème} Commissaire aux comptes	HAMAN DOORBANI

Au Conseil de discipline

POSTES	NOMS & PRENONS
Présidente	ABE'ELE MABOULI Patricia Lakeine
Membres	ONGUENE Hubert
	MINONG Patrick Armel
	KALDJOB Dieudonné
	NGOMBA MVOGO Jean Marie

Les vingt (20) Membres du Conseil de l'Ordre

N°	NOMS & PRENOMS	N°	NOMS & PRENOMS
1	NTSANA Joseph Evelyn	11	NKILI MA'A Arsène Guy Fabrice
2	ETOUA AKONO Alphonse Edouard	12	NIEE NGON Patrick Herman
3	NGUEYA TANKWA Aubin Boris	13	ASSOURA BEH Brist
4	AMASSAN MONGLO BOUBA Germain	14	ONGUENE Hubert
5	LANGOUO KUEKOU Jean Paul Ramsès	15	HAMAN DOORBANI
6	FAWA VELLA Frédéric	16	SOUMARAMOU
7	NDI ETOUNDI Henri	17	TAKOUGANG Cyrille Arnaud
8	OPEPAM Jacques	18	MEDJO NDZIE Stefan Aloys
9	AYISSI NDJANA	19	NDZANA Ignace Firmin
10	DONGMO BENGONO Luc	20	NDJEUTCHA Albert Le Grand

Les élections ont été suivies par la cérémonie de prestation de serment de vingt (20) Ingénieurs de Génie Mécanique (IGM).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a félicité le Conseil de l'Ordre pour la qualité et la clarté des documents présentés et exhorté le Président du Conseil de l'Ordre à poursuivre la mise en œuvre des actions liées à la redynamisation de l'ONIGM, et celles destinées à améliorer son efficacité dans l'exécution de ses missions statutaires.

4.1.4. Tenue des réunions du Conseil de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique (CONIGM)

En plus des réunions du bureau du Conseil de l'Ordre, essentiellement consacrées à la préparation de l'Assemblée Générale 2024, le Conseil de l'ONIGM a tenu neuf (09) rencontres.

4.1.4.1. Réunions du Conseil de l'Ordre

Il s'agit des réunions tenues aux dates ci-après :

- ✓ CONIGM du 25 Janvier 2025 ;
- ✓ CONIGM du 19 Avril 2025 ;
- ✓ CONIGM du 14 Juin 2025 ;
- ✓ CONIGM du 09 Septembre 2025 ;

Ces réunions étaient consacrées :

- ✓ Au compte-rendu des activités phares de l'année 2025 ;
- ✓ A la préparation de l'AG 2024 du 15 Mars 2025 ;
- ✓ A l'évaluation des partenariats avec les IPES et les entreprises ;



- ✓ A la relance des Ecoles Nationales Supérieures Polytechniques de Yaoundé et Bamenda ;
- ✓ Au rappel des Résolutions de l'AG 2024 ;
- ✓ A l'évaluation de la mise en œuvre des résolutions de l'AG 2024 tenue le 15 Mars 2025 ;
- ✓ A la préparation Exposés et séminaires destinés aux IPES et entreprises ;
- ✓ A la présentation des documents finalisés des Exposés et Séminaires de formation dans les Entreprises et les IPES
- ✓ A l'examen des propositions liées à la possibilité d'organiser des réunions statutaires hors du siège (Garoua, Douala, Limbé)

4.1.2. Participation aux Conseils de direction des Ecoles Polytechniques

La réorganisation des Ecoles Nationales Supérieures Polytechniques de Yaoundé, Douala, Bamenda et Maroua en Juin 2020, par un Décret du Président de la République, introduit un représentant de l'ONIGM dans les Conseils de Direction desdites Ecoles.

4.1.3. Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala

Dans ce cadre, le Président de l'ONIGM s'est fait représenter par le Commissaire aux Comptes le 12 Décembre 2025 à la 5^{ème} session ordinaire du Conseil de Direction de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala.

4.1.4. Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé

Toujours dans le même cadre, le Président de l'ONIGM s'est fait représenter le 28 Novembre 2025, par le Président de l'AG, à la dernière session ordinaire du Conseil de Direction de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé.

4.1.5. Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Bamenda

En l'absence d'invitation, l'ONIGM n'a pas pu prendre part, en 2024, à la session ordinaire du Conseil de Direction de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Bamenda.

4.1.6. Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua

Aucune invitation n'a été reçue de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechniques de Maroua de juin 2020 à ce jour.

Le Président du CONIGM a relancé le Directeur de cette Ecole pour l'amener à inviter l'ONIGM à assister à ses Conseils de Direction.

4.2. Rapport financier

4.2.1. Concernant les recettes

Les recettes résultent :



ORDRE NATIONAL DES INGÉNIEURS DE GÉNIE MÉCANIQUE

Loi N° 2000 / 013 du 19 Décembre 2000

ONIGM

- ✓ De l'inscription de 29 nouveaux IGM au Tableau de l'Ordre pour un montant de **290 000 FCFA** ;
- ✓ De la délivrance de 70 Attestations d'inscription au Tableau de l'Ordre pour un montant de **4 215 000 FCFA** ;
- ✓ De la délivrance de 50 cachets à des IGM pour un montant de **300 000 FCFA** ;
- ✓ De la délivrance des cartes de visite à 1 IGM pour un montant de **5 000 FCFA** ;
- ✓ De la délivrance d'une Autorisation d'exercer en clientèle privée pour un montant de **350 000 FCFA** ;
- ✓ Des fonds support IUC d'un montant de **3 050 000 FCFA** ;
- ✓ Impayés (cotisations et cachets) : **550 500 FCFA** ;

Soit un total de recettes de 8 366 950 FCFA (voir tableau ci-après).

Tableau des recettes de l'année 2025

ITEM	DESIGNATION	QTE	PRIX UNIT	PRIX TOTAL
0	Report solde budgétaire positif de 2023			172 450
1	Inscription au tableau de l'ordre et cotisations			
1.1	Inscription au Tableau de l'Ordre et cotisations	29	10 000	290 000
1.2	Cotisations ONIGM 2025	70	60 000	4 200 000
	Cotisations ONIGM 2025 (Marché)	1	15 000	15 000
1.3	Délivrance des cachets 2025	50	6 000	300 000
1.4	Délivrance des cartes de visites	1	5 000	5 000
	Sous Total 1			4 810 000
2	Partenariat avec l'IUC			
2.1	Fonds support IUC	1	3 050 000	3 050 000
	Sous Total 2			3 050 000
3	Exercice en clientèle privée			
3.1	Etude des dossiers	1	350 000	350 000
	Sous Total 3			350 000
4	Sponsoring			
4.1	Sponsoring IUSTE	1	250 000	250 000
4.2	Sponsoring IUG	1	300 000	300 000
	Sous Total 4			550 000

ITEM	DESIGNATION	QTE	PRIX UNIT	PRIX TOTAL
5	Impayés sur recettes d'exploitation			550 500
	MONTANT TOTAL			8 381 950

4.2.2. Concernant les dépenses :

Les dépenses s'élèvent à **8 896 200 FCFA** suivant le tableau ci-dessous :

Tableau des dépenses de l'année 2025

ITEM	LIBELLE	DEPENSES
1	Campagne d'information et de sensibilisation du CONIGM auprès des administrations, entreprises publiques, établissements publics et Ingénieurs de Génie Mécaniques (IGM)	
1.1	Reproduction des documents (Textes et Règlement de l'ONIGM accompagné de leur synthèse et des informations pratiques) et gadgets	380 000
1.2	Prospectus et dépliants	
1.3	Médias	
1.4	Transport	
1.5	Frais de mission (Hébergement, ration)	
	Sous-total 1	380 000
2	Fonctionnement des Antennes Régionales	
2.1	Antenne Régionale du Centre, Sud et Est avec pour siège Yaoundé	200 000
2.2	Antenne Régionale de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord avec pour siège Garoua	200 000
2.3	Antenne Régionale du Littoral et Ouest avec pour siège Douala	200 000
2.4	Antenne Régionale du Nord-Ouest et Sud-Ouest avec pour siège Bamenda	
	Sous-total 2	600 000
3	Communication et prospection des Antennes Régionales auprès des IGM	
3.1	Reproduction des documents (Textes et Règlement de l'ONIGM accompagné de leur résumé et des informations pratiques)	
3.2	Prospectus et dépliants	
	Sous-total 3	
4	Site internet de l'ONIGM	

ITEM	LIBELLE	DEPENSES
4.1	Mise à jour du site	
4.2	Frais d'hébergement	190 000
4.3	Frais d'administration du site	150 000
	Sous-total 4	340 000
5	Locaux pour usage de bureaux	
5.1	Location des locaux pour Bureaux (Siège)	
5.2	Location des locaux pour Bureaux	
5.2.1	Antenne Yaoundé	
5.2.2	Antenne Garoua	
5.2.3	Antenne Douala	
5.2.4	Antenne Bamenda	
5.3	Entretien des locaux	62 000
5.4	Eau et électricité	72 000
5.5	Téléphone et internet	360 000
	Sous-total 5	494 000
6	Equipement des Bureaux	
6.1	Mobilier de bureau (tables, chaises, classeurs)	
6.2	Matériel de bureau	
6.3	Acquisition et maintenance matériel informatique	145 000
	Sous-total 6	145 000
7	Fournitures de bureau	
7.1	Achat des fournitures de bureau	1 039 200
7.2	Autres fournitures	
	Sous-total 7	1 039 200
8	Moyens de transport	
8.1	Véhicule pour missions des experts IGM dans les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)	
8.2	Véhicule pour courses de fonctionnement du siège	
	Sous-total 8	0
9	Boîte Postale	
	Frais Boîte Postale	30 000
	Sous-total 9	30 000
10	Traitement du personnel d'appui du siège	
10.1	1 Secrétaire	
10.2	1 Chauffeur	
11	Traitement du personnel d'appui des Antennes	
11.1	4 Secrétaires	
	Sous-total 10+11	0
12	Inscription des IGM	
12.1	Frais d'étude des nouveaux dossiers d'inscription des IGM	
12.2	Frais des cotisations annuelles des IGM	

ITEM	LIBELLE	DEPENSES
12.3	Mise à disposition des cachets de l'IGM	300 000
12.4	Mise à disposition des cartes de visites aux IGM inscrits	5 000
	Sous-total 12	305 000
13	Autorisation d'exercer en clientèle privée	
	Etude des dossiers	
	Sous-total 13	0
14	Implication dans la formation des Ingénieurs de Génie Mécanique : Assistance des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES)	
	Fonds support à l'assistance	
	Appui de l'Etat (MINTP, MINFI, MINEPAT)	
	Missions de suivi auprès des Instituts privés de l'Enseignement Supérieur formant les Ingénieurs de Génie Mécanique	490 000
	Sous-total 14	490 000
15	Organisation chaque année de deux séminaires sur la sauvegarde du patrimoine de l'Etat : cas des ascenseurs, climatiseurs, matériel roulant (véhicules et camions) et du matériel de génie civil	
15.1	Séminaire pour Ministères, entreprises publiques, établissements publics qui connaissent de façon récurrente les problèmes d'ascenseurs et de climatisation	
15.2	Séminaires pour administrations, entreprises publiques, établissements publics, Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, FEICOM, Communautés Urbaines et Communes pour le matériel roulant et le matériel de génie civil	
	Sous-Total 15	0
16	Organisation chaque année des séminaires de veille technologique	
16.1	Séminaires ayant pour objet : Détection, appropriation et mise en adéquation des innovations technologiques ;	
	Sous-Total 16	0
17	Participation aux Conseils de Direction des Ecoles Polytechniques	
17.1	Conseils à l'ENSP de Douala	
17.2	Conseils à l'ENSP de Yaoundé	
17.3	Conseils à l'ENSP de Maroua	
17.4	Conseils à l'ENSP de Bamenda	

ITEM	LIBELLE	DEPENSES
	Sous-total 17	0
18	Tenue des Réunions Statutaires	
18.1	Réunions du Bureau du Conseil (4)	
18.2	Réunions du Conseil (4)	1 325 000
18.3	Rencontre Interprofessionnelle des Ordres des Ingénieurs de Génie	
18.4	Assemblée Générale (1)	3 748 000
	Sous-total 18	5 073 000
	MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	8 896 200

Concernant le solde budgétaire :

L'année 2025 a enregistré des recettes de **8 381 950 FCFA** contre des dépenses de **8 896 200 FCFA**

Le solde budgétaire de 2025 est négatif de – **514 250 FCFA** à cause des impayés de 550 500 FCFA.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes

Le rapport a été présenté par le 1^{er} Commissaire aux Comptes.

L'examen du rapport financier et des documents justificatifs présentés par le conseil de l'ONIGM fait ressortir :

✓ Pour ce qui est des recettes

En référence au tableau consolidé, nous avons un total des recettes évalué à **8 366 950 FCFA**.

✓ Pour ce qui est des dépenses

En référence au tableau consolidé ainsi que l'examen des pièces justificatives produites par le conseil de l'ONIGM, nous obtenons un total des dépenses évalué à **8 896 200 FCFA**.

✓ Pour ce qui est du solde budgétaire

Le solde budgétaire de l'année 2025 est négatif de – **514 250 FCFA** à cause des impayés de 550 000 FCFA.

Le Commissariat aux comptes valide ainsi le rapport financier 2025 ainsi présenté par le conseil de l'ONIGM.

6. Débats et quitus de l'AG

Le président de l'AG ouvre les débats en vue d'adopter le Rapport d'activités et financier du Conseil de l'Ordre.

Le Président de l'ONIGM apporte tous les éclaircissements aux différentes questions posées par les membres de l'AG et prend note des observations et des contributions apportées par les membres en vue d'améliorer la forme et le fond des documents présentés.

Après examen, L'AG a adopté à l'unanimité le rapport d'activités et financier du Conseil de l'Ordre tel que présenté.

7. Plan d'action et budget de l'année 2026

Le Plan d'Action 2026 de l'ONIGM est un extrait de son Plan d'Action 2025 – 2027 présenté et adopté à l'Assemblée Générale de l'ONIGM du 15 Mars 2025. Le Budget 2026 de l'ONIGM découle de son Plan d'Action 2026.

7.1. Inventaire des projets

7.1.1. Campagne d'information et de sensibilisation

L'ONIGM va organiser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des Ingénieurs de Génie Mécaniques (IGM), des administrations, entreprises publiques, établissements publics, des Ecoles Polytechniques et des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES) qui forment les IGM, pour mieux se faire connaître et améliorer son image.

Parallèlement, l'ONIGM mènera des actions visant le renforcement du cadre des échanges et de collaboration avec la tutelle et les autres Ordres.

7.1.2. Poursuite de la mise en place des Antennes Régionales

- Le Conseil de l'ONIGM (CONIGM) a proposé et obtenu de l'Assemblée Générale la création de quatre (04) Antennes Régionales pour plus d'efficacité :
- ✓ Antenne Régionale du Centre, Sud et Est avec pour siège Yaoundé ;
- ✓ Antenne Régionale de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord avec pour siège Garoua ;
- ✓ Antenne Régionale du Littoral et Ouest avec pour siège Douala ;
- ✓ Antenne Régionale du Nord-Ouest et Sud-Ouest avec pour siège Bamenda ;

La poursuite de la mise en place des Antennes Régionales est conditionnée par l'obtention des moyens nécessaires à cet effet.

7.1.2. Activités des Chargés de Mission du Conseil de l'Ordre

Il y a lieu de rappeler que la révision du Règlement Intérieur lors de l'Assemblée Générale du 28 Avril 2023 consacre le remplacement des Commissions par des **Chargés de Missions**. Aussi, suite à l'amendement des articles 15 et 21 du Règlement Intérieur lors de l'AG du 15 Mars 2025, le Conseil de l'Ordre a réaménagé le fonctionnement des Chargés de Missions de la manière suivante :

7.1.3. Chargés de Missions relatives à la Formation et Coopération :

Sous la supervision du **1^{er} Vice-Président**, ils sont chargés, entre autres, de mener des études et faire des propositions dans les domaines ci-après :

- ✓ Partenariat avec les Instituts de Formation et les Grandes Écoles pour veiller à l'adéquation et à l'amélioration continue des programmes de formation avec les besoins du secteur du Génie Mécanique ;
- ✓ Relations avec les administrations, les Organisations et entreprises Etatiques pour une meilleure définition des critères d'évaluation des Marchés Publics du secteur du Génie Mécanique ;
- ✓ Suivi des Entreprises pour une meilleure compréhension du contexte et de la réglementation liée aux métiers du Génie Mécanique ;
- ✓ Coopération avec les Ordres professionnels des pays étrangers ;
- ✓ Relations avec les entreprises pour une meilleure insertion professionnelle.

7.1.4. Chargés de Missions relatives aux Inscriptions et au Tutorat :

Sous la supervision du **2^{ème} Vice-Président**, ils sont chargés, entre autres, de mener des études et faire des propositions dans les domaines ci-après :

- ✓ Facilitation pour une adhésion massive des Ingénieurs de Génie Mécanique ainsi leur intégration socio professionnelle ;
- ✓ Recensement des IGM exerçant dans le Génie Mécanique ;
- ✓ Collecte, vérification et transmission des dossiers d'inscription au Tableau de l'ONIGM au Conseil de l'Ordre ;
- ✓ Elaboration et mise à jour du tableau de suivi professionnel des IGM ;

- ✓ Propositions relatives à l'attribution des grades de l'Ingénieur (procédure, étude de dossier et proposition) ;
- ✓ Veille stratégique dans le secteur (emplois, formation, innovation).

7.1.5. Chargés de Missions relatives à l'Expertise et la Catégorisation des Entreprises :

Sous la supervision du **2^{ème} Vice-Président**, ils sont chargés, entre autres, de mener des études et faire des propositions dans les domaines ci-après :

- ✓ Conception des TDR d'expertise ;
- ✓ Expertise des entreprises ;
- ✓ Recensement des entreprises exerçant dans un des domaines du Génie Mécanique ;
- ✓ Collecte et vérification des dossiers d'autorisation d'exercer en clientèle privée ;
- ✓ Elaboration et de la mise à jour du tableau de suivi des entreprises exerçant dans un des domaines du Génie Mécanique.

7.1.6. Chargés de Missions relatives à la Communication et au Marketing :

Sous la supervision du **1^{er} Vice-Président**, ils sont chargés, entre autres, de mener des études et faire des propositions dans les domaines ci-après :

- ✓ Promotion de la profession d'Ingénieur de Génie Mécanique ;
- ✓ Vulgarisation des textes de l'ONIGM ;
- ✓ Relations avec les mass média ;
- ✓ Gestion des plates formes numériques de l'ONIGM ;
- ✓ Visibilité de l'ONIGM dans les réseaux sociaux.

Les études et propositions des Chargés de Missions portent sur les domaines suscitées ou tout autre problème à eux soumis par le CONIGM. Les Chargés de missions peuvent aussi prendre l'initiative de mener une étude ou de faire des propositions dans un domaine connexe suivant l'intérêt du moment.

Les charges générées par les activités des Chargés de Missions sont à la charge du CONIGM.

Chaque Chargé de Missions est secondé par un assistant. Les Chargés de Missions et leurs Assistants sont désignés par le Président de l'Ordre, après consultation des Membres du Conseil.

Comme les Antennes Régionales, la poursuite des activités des Chargés de Mission est conditionnée par l'obtention des moyens nécessaires à cet effet.

7.1.7. Fonctionnement du site internet de l'ONIGM

L'ONIGM a mis en place un site web qui nécessite des mises à jour régulières, des frais d'hébergement et d'administration du site.

7.1.8. Dotation du siège et des antennes de l'ONIGM de locaux

Cette opération a pour but de rendre le siège et les antennes de l'ONIGM visibles et rapprocher l'Ordre des Ingénieurs de Génie Mécaniques (IGM), des administrations, entreprises publiques, établissements publics, des Ecoles Polytechniques et des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES) qui forment les IGM. La location des locaux aura des implications et des coûts :

- Location et l'entretien des locaux ;
- Frais d'électricité, d'eau, de téléphone et d'internet
- Equipement des Bureaux en mobilier et matériel de bureau (tables, chaises, classeurs, etc.)
- Acquisition du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes et stabilisateurs de tension)
- Recrutement et traitement du personnel d'appui (Secrétaire et chauffeur)
- Achat fournitures de bureau

7.1.9. Fonctionnalité de la Boîte Postale

Le fonctionnement de la boîte postale acquise en 2024 nécessite des frais.

7.1.10. Inscription au tableau de l'ONIGM et tâches connexes

- Inscription de soixante (60) nouveaux IGM au Tableau de l'ONIGM en 2026 ;
- Cotisation de cent (100) IGM au Tableau de l'ONIGM en 2026 ;
- Mise à jour et publication du Tableau 2026 de l'ONIGM ;
- Fabrication et mise à disposition des cachets aux 100 IGM inscrits ;
- Impression et délivrance des cartes de visites aux 100 IGM inscrits ;

- Etude de 03 dossiers d'entreprises suivie de la délivrance des Autorisation d'exercer en clientèle privée en 2026.

7.1.11. Accompagnement des Ecoles Nationales Supérieures Polytechniques (ENSP) de Yaoundé, Douala, Bamenda et Maroua ainsi que des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES)

- Participation aux Conseils de Direction des Ecoles Polytechniques de Douala, Yaoundé, Bamenda et Maroua ;
- Assistance à l'IUC de Douala :
 - ✓ Participation à l'élaboration des programmes ;
 - ✓ Participation aux jurys des concours d'entrée ;
 - ✓ Présentation des exposés sur l'ONIGM et la profession de l'IGM ;
 - ✓ Assistance de l'IUC et des étudiants pour les stages ;
 - ✓ Participation aux jurys des examens ;
 - ✓ Participation à la cérémonie de remise des diplômes.
- Assistance à l'USTE de Yaoundé :
 - ✓ Participation à l'élaboration des programmes ;
 - ✓ Présentation des exposés sur l'ONIGM et la profession de l'IGM ;
 - ✓ Assistance de l'USTE et des étudiants pour les stages ;
- Suivi de la formation des Ingénieurs de Génie Mécanique dans les IPES (IPES) ayant des conventions avec les Universités d'Etat et dont les accords de partenariat sont en cours de négociation :
 - ✓ Vérification de la conformité des profils des étudiants par rapport aux programmes ;
 - ✓ Vérification de la conformité des programmes dispensés par rapport à ceux validés par la tutelle ;
 - ✓ Validation des projets de stage venant des entreprises ;
 - ✓ Assistance des IPES pour le placement des étudiants en stages dans les entreprises ;
 - ✓ Présentation des exposés sur les missions et le rôle de l'Ordre ;
 - ✓ Organisation des séminaires sur les métiers et la profession de l'Ingénieur de Génie Mécanique ;

- ✓ Participation aux jurys des soutenances pour l'obtention des diplômes d'Ingénieur de Génie Mécanique.

7.1.12. Tenue des Réunions Statutaires de l'ONIGM

Il s'agit de la tenue de quatre (4) réunions du bureau du Conseil, d'au moins quatre (4) réunions du Conseil et de la tenue de l'Assemblée Générale.

7.2. Inventaire des recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'ONIGM en 2026, résulteront :

- ✓ Des frais d'étude des dossiers d'inscription de 60 nouveaux IGM (10 000 FCFA par dossier) ;
- ✓ Des frais des cotisations annuelles de 100 IGM (60 000 FCFA pour chaque IGM) ;
- ✓ Des frais de mise à disposition de cachets à 100 IGM (6 000 FCFA par cachet) ;
- ✓ Des frais de mise à disposition de cartes de visites à 100 IGM (6 000 FCFA par jeu de 100 cartes) ;
- ✓ Des frais d'étude de trois (3) dossiers d'autorisation d'exercer en clientèle privée (350 000 FCFA par dossier) ;

L'ensemble des recettes propres prévues de 2026 s'élèvent à **14 550 000 FCFA** et sont réparties ainsi qu'il suit :

RECETTES DU BUDGET 2026 DE L'ONIGM

ITEM	LIBELLE	RECETTES D'EXPLOITATION
1	Campagne d'information et de sensibilisation du CONIGM auprès des administrations, entreprises publiques, établissements publics et Ingénieurs de Génie Mécaniques (IGM)	
1.1	Reproduction des documents (Textes et Règlement de l'ONIGM accompagné de leur synthèse et des informations pratiques)	
1.2	Prospectus et dépliants	
1.3	Médias	
1.4	Transport	
1.5	Frais de mission (Hébergement, ration)	
	Sous-total 1	0
2	Fonctionnement des Antennes Régionales	
2.1	Antenne Régionale du Centre, Sud et Est avec pour siège Yaoundé	
2.2	Antenne Régionale de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord avec pour siège Garoua	

ITEM	LIBELLE	RECETTES D'EXPLOITATION
2.3	Antenne Régionale du Littoral et Ouest avec pour siège Douala	
2.4	Antenne Régionale du Nord-Ouest et Sud-Ouest avec pour siège Bamenda	
	Sous-total 2	0
3	Communication et prospection des Antennes Régionales auprès des IGM	
3.1	Reproduction des documents (Textes et Règlement de l'ONIGM accompagné de leur résumé et des informations pratiques)	
3.2	Prospectus et dépliants	
	Sous-total 3	0
4	Site internet de l'ONIGM	
4.1	Mise à jour du site	
4.2	Frais d'hébergement	
4.3	Frais d'administration du site	
	Sous-total 4	0
5	Locaux pour usage de bureaux	
5.1	Location des locaux pour Bureaux (Siège)	
5.2	Location des locaux pour Bureaux	
5.2.1	Antenne Yaounde	
5.2.2	Antenne Garoua	
5.2.3	Antenne Douala	
5.2.4	Antenne Bamenda	
5.3	Entretien des locaux	
5.4	Eau et électricité	
5.5	Téléphone et internet	
	Sous-total 5	0
6	Equipement des Bureaux	
6.1	Mobilier de bureau (tables, chaises, classeurs)	
6.2	Matériel de bureau	
6.3	Acquisition et maintenance matériel informatique	
	Sous-total 6	0
7	Fournitures de bureau	
7.1	Achat des fournitures de bureau	
7.2	Autres fournitures	
	Sous-total 7	0
8	Moyens de transport	
8.1	Véhicule pour missions des experts IGM dans les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)	
8.2	Véhicule pour courses de fonctionnement du siège	
	Sous-total 8	0
9	Boîte Postale	
	Frais Boîte Postale	
	Sous-total 9	0

ITEM	LIBELLE	RECETTES D'EXPLOITATION
10	Traitement du personnel d'appui du siège	
10.1	1 Secrétaire	
10.2	1 Chauffeur	
11	Traitement du personnel d'appui des Antennes	
11.1	4 Secrétaires	
	Sous-total 10+11	0
12	Inscription des IGM	
12.1	Frais d'étude des nouveaux dossiers d'inscription des IGM	600 000
12.2	Frais des cotisations annuelles des IGM	6 000 000
12.3	Mise à disposition des cachets de l'IGM	600 000
12.4	Mise à disposition des cartes de visites aux IGM inscrits	600 000
	Sous-total 12	7 800 000
13	Autorisation d'exercer en clientèle privée	
	Etude des dossiers	1 750 000
	Sous-total 13	1 750 000
14	Implication dans la formation des Ingénieurs de Génie Mécanique : Assistance des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES)	
	Fonds support à l'assistance	5 000 000
	Appui de l'Etat (MINTP, MINFI, MINEPAT)	
	Missions de suivi auprès des Instituts privés de l'Enseignement Supérieur formant les Ingénieurs de Génie Mécanique	
	Sous-total 14	5 000 000
15	Organisation chaque année de deux séminaires sur la sauvegarde du patrimoine de l'Etat : cas des ascenseurs, climatiseurs, matériel roulant (véhicules et camions) et du matériel de génie civil	
15.1	Séminaire pour Ministères, entreprises publiques, établissements publics qui connaissent de façon récurrente les problèmes d'ascenseurs et de climatisation	
15.2	Séminaires pour administrations, entreprises publiques, établissements publics, Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, FEICOM, Communautés Urbaines et Communes pour le matériel roulant et le matériel de génie civil	
	Sous-Total 15	
16	Organisation chaque année des séminaires de veille technologique	
16.1	Séminaires ayant pour objet : Détection, appropriation et mise en adéquation des innovations technologiques ;	
	Sous-Total 16	
17	Participation aux Conseils de Direction des Ecoles Polytechniques	
17.1	Conseils à l'ENSP de Douala	
17.2	Conseils à l'ENSP de Yaoundé	
17.3	Conseils à l'ENSP de Maroua	
	Sous-total 17	0

ITEM	LIBELLE	RECETTES D'EXPLOITATION
18	Tenue des Réunions Statutaires	
18.1	Réunions du Bureau du Conseil (4)	
18.2	Réunions du Conseil 8)	
18.3	Rencontre Interprofessionnelle des Ordres des Ingénieurs de Génie	
18.4	Assemblée Générale (1)	
	Sous-total 18	0
	MONTANT TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	14 550 000

7.3. Evaluation des dépenses d'exploitation

L'évaluation des dépenses qui résultent de l'exécution des actions des projets inventoriés au point 1. Elle s'élève pour l'année 2026 à **14 550 000 FCFA** et sont réparties ainsi qu'il suit :

ITEM	LIBELLE	DEPENSES D'EXPLOITATION
1	Campagne d'information et de sensibilisation du CONIGM auprès des administrations, entreprises publiques, établissements publics et Ingénieurs de Génie Mécaniques (IGM)	
1.1	Reproduction des documents (Textes et Règlement de l'ONIGM accompagné de leur synthèse et des informations pratiques) et gadgets	500 000
1.2	Prospectus et dépliants	300 000
1.3	Médias	400 000
1.4	Transport	500 000
1.5	Frais de mission (Hébergement, ration)	400 000
	Sous-total 1	2 100 000
2	Fonctionnement des Antennes Régionales	
2.1	Antenne Régionale du Centre, Sud et Est avec pour siège Yaoundé	300 000
2.2	Antenne Régionale de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord avec pour siège Garoua	300 000
2.3	Antenne Régionale du Littoral et Ouest avec pour siège Douala	300 000
2.4	Antenne Régionale du Nord-Ouest et Sud-Ouest avec pour siège Bamenda	300 000
	Sous-total 2	1 200 000
3	Communication et prospection des Antennes Régionales auprès des IGM	
3.1	Reproduction des documents (Textes et Règlement de l'ONIGM accompagné de leur résumé et des informations pratiques)	80 000
3.2	Prospectus et dépliants	50 000
	Sous-total 3	130 000
4	Site internet de l'ONIGM	
4.1	Mise à jour du site	120 000
4.2	Frais d'hébergement	250 000
4.3	Frais d'administration du site	180 000
	Sous-total 4	550 000
5	Locaux pour usage de bureaux	

ITEM	LIBELLE	DEPENSES D'EXPLOITATION
5.1	Location des locaux pour Bureaux (Siège)	
5.2	Location des locaux pour Bureaux	
5.2.1	Antenne Yaounde	
5.2.2	Antenne Garoua	
5.2.3	Antenne Douala	
5.2.4	Antenne Bamenda	
5.3	Entretien des locaux	60 000
5.4	Eau et électricité	100 000
5.5	Téléphone et internet	400 000
	Sous-total 5	560 000
6	Equipement des Bureaux	
6.1	Mobilier de bureau (tables, chaises, classeurs)	
6.2	Matériel de bureau	
6.3	Acquisition et maintenance matériel informatique	700 000
	Sous-total 6	700 000
7	Fournitures de bureau	
7.1	Achat des fournitures de bureau	500 000
7.2	Autres fournitures	300 000
	Sous-total 7	800 000
8	Moyens de transport	
8.1	Véhicule pour missions des experts IGM dans les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)	
8.2	Véhicule pour courses de fonctionnement du siège	
	Sous-total 8	0
9	Boîte Postale	
	Frais Boîte Postale	30 000
	Sous-total 9	30 000
10	Traitement du personnel d'appui du siège	
10.1	1 Secrétaire	
10.2	1 Chauffeur	
11	Traitement du personnel d'appui des Antennes	
11.1	4 Secrétaires	
	Sous-total 10+11	0
12	Inscription des IGM	
12.1	Frais d'étude des nouveaux dossiers d'inscription des IGM	
12.2	Frais des cotisations annuelles des IGM	
12.3	Mise à disposition des cachets de l'IGM	600 000
12.4	Mise à disposition des cartes de visites aux IGM inscrits	600 000
	Sous-total 12	1 200 000
13	Autorisation d'exercer en clientèle privée	
	Etude des dossiers	600 000
	Sous-total 13	600 000

ITEM	LIBELLE	DEPENSES D'EXPLOITATION
14	Implication dans la formation des Ingénieurs de Génie Mécanique : Assistance des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES)	
	Fonds support à l'assistance	
	Appui de l'Etat (MINTP, MINFI, MINEPAT)	
	Missions de suivi auprès des Instituts privés de l'Enseignement Supérieur formant les Ingénieurs de Génie Mécanique	1 700 000
	Sous-total 14	1 700 000
15	Organisation chaque année de deux séminaires sur la sauvegarde du patrimoine de l'Etat : cas des ascenseurs, climatiseurs, matériel roulant (véhicules et camions) et du matériel de génie civil	
15.1	Séminaire pour Ministères, entreprises publiques, établissements publics qui connaissent de façon récurrente les problèmes d'ascenseurs et de climatisation	
15.2	Séminaires pour administrations, entreprises publiques, établissements publics, Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, FEICOM, Communautés Urbaines et Communes pour le matériel roulant et le matériel de génie civil	
	Sous-Total 15	0
16	Organisation chaque année des séminaires de veille technologique	
16.1	Séminaires ayant pour objet : Détection, appropriation et mise en adéquation des innovations technologiques ;	
	Sous-Total 16	0
17	Participation aux Conseils de Direction des Ecoles Polytechniques	
17.1	Conseils à l'ENSP de Bamenda	30 000
17.2	Conseils à l'ENSP de Maroua	145 000
	Sous-total 17	175 000
18	Tenue des Réunions Statutaires	
18.1	Réunions du Bureau du Conseil (4)	500 000
18.2	Réunions du Conseil 8)	1 200 000
18.3	Rencontre Interprofessionnelle des Ordres des Ingénieurs de Génie	300 000
18.4	Assemblée Générale (1)	2 705 000
	Sous-total 18	4 705 000
	MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	14 550 000

Au total, l'ONIGM propose, pour l'année 2026, un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 14 550 000 FCFA.

8. Prestation de serment des IGM

Au cours de l'AG, vingt-un (27) IGM ont prêté serment conformément aux dispositions et prescriptions des textes régissant et règlementant l'ONIGM. Le Président de l'ONIGM, à la demande du Président de l'AG, reçoit le serment des membres postulants



ONIGM

suivant le rituel d'usage. Ces derniers, le bras droit levé et la main gauche sur le cœur, jurent à la suite des questions du Président de l'ONIGM de respecter tous les dits-textes et exercer de la meilleure manière la profession d'Ingénieur de Génie Mécanique.

Il était 16h15, lorsque le Président de l'Assemblée Générale a clôturé les travaux de la session. Un Cocktail a été servi aux participants.

9. Résolutions adoptées

Deux (02) principales résolutions jointes en annexes au présent procès-verbal, ont été adoptées à l'unanimité, à l'issue des travaux de l'AG de l'ONIGM du 27 juin 2022. Il s'agit de :

1. la Résolution n° 001/R/ONIGM/AG/PDT/2026 portant adoption du Rapport d'Activités et Financier 2025 du Conseil de l'Ordre ; et
2. la Résolution n° 002/R/ONIGM/AG/PDT/2026 portant adoption du Plan d'Actions et Budget 2026.

Fait à Yaoundé, le

Le Rapporteur N°1

Le Rapporteur N°2



Le Président de l'Assemblée Générale

